



**Votre centre des  
Finances Publiques  
vous informe**



En raison de contraintes techniques sur le territoire de la  
Communauté de communes de La Châtre et Sainte Sévère,  
les avis de taxe d'habitation et de taxes foncières 2019 seront envoyés  
en fin d'année

**Si vous habitez  
dans une de ces  
30 communes,  
le paiement de  
votre taxe  
d'habitation et  
de votre taxe  
foncière est  
reportée**



- Briantes
- Champillet
- Chassignoles
- Feusines
- La Berthenoux
- La Châtre
- La Motte Feuilly
- Lacs
- Le Magny
- Lignerolles
- Lourouer Saint Laurent
- Montgivray
- Montlevicq
- Neret
- Nohant Vic
- Perassay
- Pouligny Notre Dame
- Pouligny Saint Martin
- Saint Août
- Saint Chartier
- Saint Christophe en  
Boucherie
- Sainte Sévère sur Indre
- Sarzay
- Sazeray
- Thevet Saint Julien
- Urciers
- Verneuil sur Igneraie
- Vicq Exemptet
- Vigoulant
- Vijon